

psychologue à l'hôpital:

nouveaux contextes

institutionnel, règlementaire,

et juridique:

quelles perspectives?

Session de formation INTRA année 2022



psychologue à l'hôpital:

nouveaux contextes institutionnel, règlementaire et juridique : quelles

perspectives?

La loi HPST en 2009, puis dernièrement, la loi de modernisation de notre système de santé ont bougé l'organisation hospitalière et la place des psychologues en son sein. Cette formation a pour objectif de permettre aux psychologues de connaître l'organisation de l'hôpital, la fonction publique hospitalière et sa réglementation, la place que peuvent occuper les psychologues et leur structuration.

argument

Depuis la règlementation du titre en 1985, peu de nouvelles dispositions règlementaires sont venues étayer notre profession. Pourtant, inscrit dans le champ de la Fonction Publique Hospitalière, le psychologue doit faire face aux exigences des nouvelles lois et notamment la loi HPST de 2009 qui a changé profondément l'organisation de l'hôpital. Par ailleurs, en 2010 et 2012, de nouveaux textes ont concerné directement la profession: sur la question du titre de psychothérapeute, sur le statut du psychologue hospitalier et une expérimentation de structuration de la profession a vu le jour, très investie par le corps professionnel. La loi de modernisation de notre système de santé de janvier 2016 a réaffirmé la dimension psychologique dans les soins aux usagers et a introduit le projet de psychologie en lien avec le projet d'établissement. La notion de cumul d'emploi a également bougé avec de nouveaux textes et notamment sur la possibilité d'un temps non-complet.

Ces deux journées de formation vont permettre aux psychologues à la fois de connaître les derniers textes concernant la profession et le contexte de l'organisation hospitalière d'aujourd'hui. Grâce à des apports théoriques, des partages d'expériences, il s'agira de repérer les nouveaux enjeux institutionnels en prenant en compte les singularités des stagiaires et leurs interrogations.

objectif

Connaître les contenus de la loi HPST (dite loi Bachelot), de la loi Santé (dite loi Touraine), des textes règlementaires concernant la profession, en comprendre les enjeux et les limites.

contenus

première demi-journée

- Présentation de la formation, de son déroulé
- Présentation des participants et de leurs attentes
- Historique de la Fonction Publique hospitalière, droits et devoirs.

deuxième demi-journée

- La loi HPST: présentation de la nouvelle organisation en pôles, des différentes instances (Directoire, Conseil de Surveillance...), les commissions (CLUD, Comité d'Ethique...), réflexion sur la place possible du psychologue
- État des lieux de l'expérimentation sur la structuration : résultats de l'enquête menée par la DGOS. Qu'en est-il du projet psychologique d'établissement ?
- Loi Santé, rôle du psychologue, projet psychologique
- Questions/réponses sous forme d'échanges /débats.

troisième demi-journée

- Historique des derniers textes concernant la profession : psychothérapeute, statut, FIR, quota hors classe, les expérimentations...
- Réglementation de l'exercice psychologique dans le contexte hospitalier, textes, expériences, cumul d'emploi...

quatrième demi-journée

- Déontologie
- Échanges, questions statutaires sur les préoccupations de chacun

Évaluation de la formation.

méthodologie

- Apport technique
- Active et participative
- Travail sur les textes de lois
- Apports d'expériences sur des situations concrètes

modalités d'évaluation

Quizz

psychologue à l'hôpital :

nouveaux contextes

institutionnel,

règlementaire et juridique : quelles perspectives ?

PUBLIC

Psychologues FPH

PREREQUIS

Titre de psychologue Exercice en FPH

ACCESSIBILITE AUX PSH

nous contacter:

formationsintraffpp@gmail.com

GROUPE

minimum 5 participants maximum 15 participants

LIEU

Sur site

DUREE

2 journées de 7h

SESSION

Dates à définir

tarif net par session sur devis

Formation proposée exclusivement en intra

Informations/demande de devis :

Contacter Jeannine Accoce, Référente formations intra:

formationsintraffpp@gmail.com

formatrice: Gladys Mondière

Psychologue, Docteur en Psychologie. Gladys Mondière est membre de la Commission nationale de Santé Mentale et de Psychiatrie depuis février 2021. Elle a travaillé près de 30 ans comme psychologue dans la Fonction Publique Hospitalière, en psychiatrie adulte. Elle a coordonné l'enquête Santé Mentale en Population Générale de 1997 à 2004. Elle est Présidente de la Ffpp. Elle est chargée de cours en Master 2 sur les questions de statuts, concours des psychologues dans la Fonction Publique. Elle a organisé deux colloques sur la structuration de la profession à l'hôpital.





Organisme formateur n° 11 75 38 152 75
RNA: W751158513 -- APE: 9499Z -- ANFH 320857
Datadocké n°0048939
En cours de processus Qualiopi



Siège FFPP

71, Avenue Édouard Vaillant - 92774 Boulogne Billancourt Cedex

Siret: 448 221 804 000 41, APE 9499 Z

Téléphone : 09 86 47 16 17 E-Mail: formationsintraffpp@gmail.com

(numéro non surtaxé)

https://ffpp.net/formations/